

## Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

### Objet : Autorisations de programme et crédits de paiement

Séance du 26/03/2022

Délibération n° 25

#### Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 19

Absents : 21

Votants : 22

- dont « pour » : 22

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 18 mars 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le samedi 26 mars 2021 à 08 heures 30 minutes.

#### Présents :

IBRAHIMA Saïd Maarifa, AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHERY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, RIDHOI Zainabou. ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINA M'ZE Salim, CHANRANI Daoudou, YSSOUMAIL Ahamadi, Mohamed Zainaba, NOUDJOUR Madi Assani, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati

#### Absents :

AMBDI Youssef, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, BACAR SOILIH Inchat, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Adam Ahmed,

**Représentés** : ABDOU ELODIE Dathia par IBRAHIMA SADI Maarifa, MROIVILI MOILIM Amina par IBRAHIMA SADI Maarifa, MOHAMED MROUDJAE Issoufa par SAID Mariame

#### Secrétaire de séance : ATTIBOU Zaïnati

Vu la délibération n°34 en date du 30 septembre 2021, portant approbation du plan prévisionnel d'investissements communautaires pour la période 2021-2026 à hauteur d'un plafond de 84.383.605€,

Vu le contrat de relance pour la transition écologique signé avec l'Etat en date du 17 mars 2022,

Vu la délibération n° 21 en date de ce jour portant adaptation du PPI communautaire pour la période 2022-2026,

Considérant qu'il importe pour les opérations principales de dresser une perspective d'engagement et de consommation des crédits alloués dans une démarche de prospective budgétaire,

Considérant que l'autorisation de programme constitue un plafond des dépenses à engager pour le financement d'un investissement, qu'elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à son annulation et qu'elle peut être révisée chaque année,

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre d'une autorisation de programme et que le budget tient compte des crédits de paiement annuels,

Considérant que chaque AP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des CP ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face et que la somme des CP doit être égale au montant de l'AP,

Considérant que les AP sont votées par le conseil communautaire lors de l'adoption du budget ou des décisions modificatives et que la délibération fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement,

Considérant que les CP non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP et que le suivi des AP/CP figure également en annexe des documents budgétaires,

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une AP peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice,

**LE CONSEIL communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve les autorisations de programme suivantes :**

Opération	AP/CP	Dépenses	CP	CP	CP	CP	CP	Recettes prévisionnelles	
n°AP.n° opération		AP totale	2022	2023	2024	2025	2026	Total	
1.21	Aménagement baie de Soulou	4 000 000 €	250 000 €	500 000 €	750 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	3 000 000 €	CRTE Etat loto patrimoine CD976
2.62	Route d'accès au Lycée de MJI	3 000 000 €	600 000 €	1 000 000 €	1 400 000 €	0 €	0 €	2 000 000 €	Rectorat CRTE Etat
3.68	Cuisine centrale interco. Kahani	15 000 000 €	50 000 €	450 000 €	7 000 000 €	7 500 000 €	0 €	10 000 000 €	CRTE Etat ARS CD976
4.70	Aires de jeux dans les 5 communes	2 000 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	400 000 €	1 000 000 €	CRTE Etat CD976
5.73	Aménagement des rivières	3 000 000 €	400 000 €	500 000 €	600 000 €	750 000 €	750 000 €	2 000 000 €	CRTE Etat ARS
6.80	Aménagement des plages Ambato/Didrioni/Tahiti	12 696 611 €	500 000 €	2 500 000 €	4 000 000 €	3 000 000 €	2 696 611 €	6 000 000 €	CRTE Etat CD976
7.85	Piscine	4 000 000 €	100 000 €	400 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	2 000 000 €	CRTE Etat DRAJES FEI CD976

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 976-200059871-20220326-0108\_2022-DE

8.86	Chemins randonnée	de	500 000 €	80 000 €	100.000 €	100 000 €	100 000 €	120.000 €	200 000 €	CD976 DRAJES
------	----------------------	----	-----------	----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------------

**Fait et délibéré le 26/03/2022**

**Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre**

**Le président de la 3CO**



Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA  
Date de signature : 30/03/2022  
Qualité : Signature de PDF Président

**M. IBRAHIMA Said Maanrifa**  
**Président de la Communauté  
des Communes du Centre Ouest**